

## ATELIER DU CRHH DU 6/10/20

Politiques d'attributions : vers un  
rééquilibrage territorial

# CONTEXTE LOCAL

- Saint-Etienne Métropole: 403 000 habitants
- Un territoire marqué par les bas revenus
- 25% des ménages allocataires bénéficient des minimas sociaux (moyenne dans la Loire 22%)
- Une concentration des ménages précaires dans les secteurs urbains
- 39 quartiers prioritaires (15 QPV, 24 QVA)

# CONTEXTE LOCAL

- 41 000 logements privés vacants sur la Loire
- 49% des logements vacants privés sur le territoire Métropolitain
- 44 000 logements locatifs sociaux sur SEM
- 4% de logements vacants dans le parc social
- (13% de vacance en moyenne dans les QPV)

## CONTEXTE LOCAL

4238 attributions en 2019 dont 1911 attributions sur Saint-Etienne

Un taux d'attribution aux demandeurs du premier quartile hors QPV de 20% en 2018 et en 2019

Un taux d'attributions aux trois autres quartiles en QPV de 75% en 2018 et 77% en 2019

*Le contexte local couplé aux possibilités d'adaptation permises avant la loi ELAN a prévalu à l'élaboration de la CIA*

- Un taux moyen de 21% négocié avec l'Etat
- Une distinction entre deux type de communes en fonction des revenus de la population
- Une distinction entre 3 secteurs géographiques
- Communes type 1 dont les revenus sont les plus faibles taux fixé à 19%
- Communes types 2 pour des revenus un peu plus élevés taux entre 25% et 39% en fonction du secteur
- une répartition par bailleurs proportionnelle au volume d'attributions précédemment réalisées
- Une application du taux légal minimum de 50% d'attribution aux ménages autres que ceux du 1<sup>er</sup> quartile en QPV

- Des résultats qui soulignent la pertinence des objectifs de la CIA
- Un taux de réalisation de 20% en 2018 et 2019
- Une légère amélioration du rééquilibrage territorial entre 2018 et 2019 entre les communes type 1 et 2

# PERSPECTIVES

- Une obligation de mise en conformité avec la loi ELAN
- La volonté de garder la différenciation entre communes (type 1 et 2) et secteurs géographiques
- Des taux différenciés en fonction des communes et des secteurs à définir
- Une validation politique en CIL en fin d'année